

**ACTIVITES PRODUIT PROCESS
CODIFICATION DES ACTIVITES D'ETUDES ET RECHERCHE**

Page 1/18

Sans restriction d'utilisation**SOMMAIRE**

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2. TERMINOLOGIE	2
3. PRINCIPES GÉNÉRAUX	2
4. CODIFICATION	3
4.1. STRUCTURE DE LA CODIFICATION	3
4.2. PRINCIPES DE LA CODIFICATION	3
4.3. REGLES DE GESTION DES CODES	4
4.4. PRINCIPES DE CODIFICATION DÉTAILLÉE	7
ANNEXE (LISTE DES INTERVENANTS)	17
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	18
5.1. HISTORIQUE	18
5.2. DOCUMENTS CITÉS	18
5.3. EQUIVALENT À :	18
5.4. CONFORME À :	18
5.5. MOTS CLEFS	18

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme a pour objet de définir la codification des activités d'Etudes et de Recherches ainsi que les règles générales de mise à disposition et d'utilisation de cette codification.

Cette norme est applicable par la Direction des plates-Formes (DPTF), la Direction des Techniques et Achats (DTAT), la Direction Industrielle et des Fabrications (DIFA) et la Direction Innovation et Qualité (DINQ).

La codification :

- est définie par l'entité Synthèse Planning Allocation des Ressources (SPAR) de la Direction Planning Ressources (DPLR) de la Direction Plan Produit Gestion (DPPG),
- couvre l'ensemble des activités auxquelles est susceptible de se livrer le personnel que ces activités soient ou non rattachées à un projet défini, qu'elles soient techniques, de gestion, d'administration ou autres.

La codification est unique, orientée vers les Maîtres d'Ouvrage (MOA) pour :

- le suivi budgétaire par projet,
- le suivi des délais,
- les charges.

La codification est unique pour :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les statistiques (bilan).

La codification est unique :

- dans les différentes entités.

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- ACTIVITE D'ETUDES
- ANNEE MODELE (AM)
- APPROBATION
- ATTRIBUT
- DEMARRAGE SERIE (DMS)
- DIFFUSION ETUDES (DFE)
- FAMILLE D'ORGANES
- FAMILLE DE VEHICULES
- LANCEMENT COMMERCIAL (LNC)
- OFFICIALISATION DE CREATION OU DE MODIFICATION (OCM)
- PRESERIE (PRS)
- PRODUIT
- SYSTEME COMMUN ETUDES (SCE)

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont explicités dans les documents relatifs à l'organisation des plates-formes et ou dans le glossaire de l'INTRANET de la communication du groupe :

- MAITRE D'OUVRAGE (MOA)
- MAITRE D'ŒUVRE (MOE)
- ZONE DE TRAVAIL EN COMMUN (ZTC),
- ZONE DE VIE SERIE (ZVS).

3.PRINCIPES GENERAUX

Les différentes natures d'activité définie dans la présente norme permettent de regrouper les activités et servent de base à la codification des activités d'Etudes et de Recherches.

Cette codification doit permettre :

- d'établir les charges prévisionnelles et les budgets (jours et matière),
- d'imputer de façon fiable les heures réalisées et les dépenses matières correspondantes,
- de permettre une comparaison prévisions / réalisations.

De plus, elle doit servir de base à la codification des objets suivis dans l'Echéancier Détaillé des Etudes (EDE) et à l'identification des différents éléments constituant le dossier d'études (diffusion Etudes, officialisation de création ou de modification...).

Cette codification est unique pour l'ensemble de l'Amont Technique Industriel (ATI). Elle est faite pour répondre au besoin du MOA.

CODIFICATION DES ACTIVITES ETUDES-RECHERCHES	A10 2050	4/18
---	-----------------	------

(1) PPI = Partenariats et Projets Internationaux / Responsable Planning Série

Le délai DMS + 52 semaines n'est pas un délai réglementaire. Il correspond au décalage minimum entre un lancement CKD dit «lancement principal» d'une gamme nouvelle chez un partenaire et le DMS Europe. Ce délai intègre les activités d'études industrielles de faisabilité et de réalisation de ce lancement principal.

4.2.2.LES ACTIVITES LIEES AU PLAN RECHERCHE INNOVATION (PRI)

Chaque projet du PRI est identifié par un code Cader unique (5 premiers caractères).

Les Travaux Exploratoires liés à un Groupe de Recherche d'Innovation (GRI) sont également identifiés par un code Cader unique.

Le 6^{ème} caractère (ou caractère de fractionnement) permet d'isoler les activités liées aux subventions quand cela est jugé nécessaire.

4.2.3.LES AUTRES ACTIVITES

La codification identifie une ou plusieurs activité(s) non liée(s) à un schéma de développement. (Ex : Travaux généraux administratifs.).

Le 6^{ème} caractère (ou caractère de fractionnement) permet d'isoler une activité particulière. Son utilisation doit être limitée afin de ne pas multiplier les codes et donc de fiabiliser la saisie.

4.3.REGLES DE GESTION DES CODES

4.3.1. OUVERTURES DES CODES

La demande doit émaner du **MAITRE D'OUVRAGE** et être accompagnées de trois critères :

- La ligne budgétaire identifiante.
- Le projet doit être engagé.
- Il doit y avoir au moins 2 Equivalents Personnes (soit 1670 h/an) ou au moins 1 MF de budget (prototypes et prestations d'études).

L'entité administration – gestion (GES) de la direction Méthodologie, Performances et Gestion (MPG) pour DTAT à la fonction de MOA pour les activités générales.

Seul l'administrateur (voir § suivant) qui dépend de l'entité DPPG/DPLR/SPAR est habilité à initialiser les codes :

	Projets	Activités liées au PRI
Création	Des CADER/ZTC au début de chaque projet (1) A la demande des projets et de PPI/RPS après accord SPAR)	Pendant la mise en projet A la demande de DRIA/AQSL après accord SPAR
Modification	A la demande des projets après accord SPAR	A la demande de DRIA/AQSL après accord SPAR
Suppression	A date de fin de projet et DMS + 52 pour les projet internationaux (sauf dérogation demandée par PPI/RPS) des CADER/ZTC (1) A la fin de vie série des projets (1) A la demande des projets et de PPI/RPS après accord SPAR	A la fin du projet A la demande de DRIA/AQSL après accord SPAR

	Autres activités
Création/modification/suppression	A la demande des MOA après accord SPAR

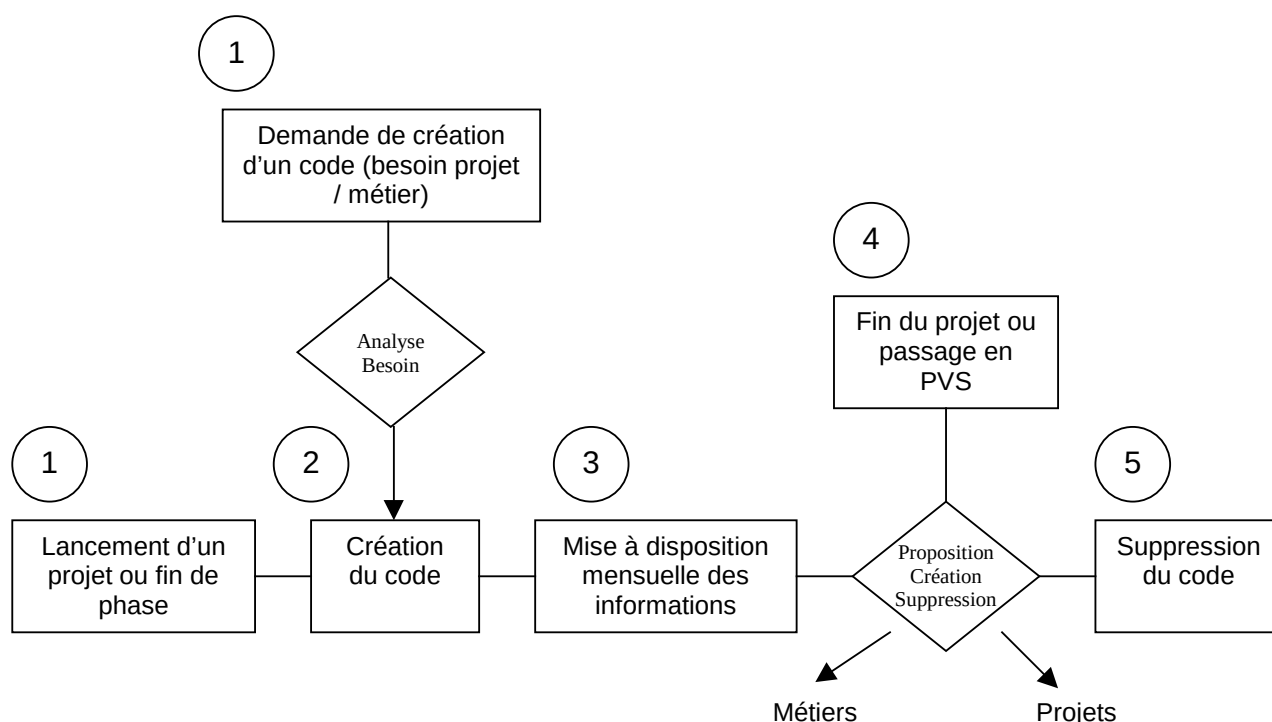
(1) Les créations et suppressions des CADER/ZTC par projet sont réalisés automatiquement par DPPG/DPLR/SPAR en fonction du calendrier du projet.

4.3.2.GESTION DES CODES D'ACTIVITE

Chaque code est composé de 6 caractères alpha numériques et répond à une classification en lien avec le découpage des activités.

N. B : Le découpage métiers se fait plutôt via les centres d'animation.

SPAR Ressources gère l'ensemble des codes CADER au niveau de l'ATI.



1 et 2 : SPAR procède à la création des codes CADER

- A son initiative lors :
 - Du lancement d'un projet de développement dans la mesure où le projet est inscrit au plan et des ressources sont planifiées.
 - Du passage d'un projet au stade Vie Série.
- Sur demande écrite (mémo admis) du responsable ressources MOA, relayant éventuellement une demande métiers projets/métiers. SPAR procède tout d'abord à l'analyse du besoin exprimé au regard des règles de gestion des codes cader et propose par retour au demandeur :
 - Un mode opératoire détaillé dans le cas où le suivi pourrait être effectué sans recours à l'ouverture d'un CADER.
 - Un CADER spécifique.

3 : SPAR tient à disposition la liste des CADER et met à disposition des Projets/Métiers la liste des CADER créés dans le mois.

La gestion des codes est explicité au sein d'une table de correspondance qui définit les niveaux de regroupements de codes CADER par ligne de la matrice.

Cette table, faisant partie intégrante du référentiel ATI, est communiquée à l'ensemble du management de l'ATI (n-3/n-4) et sera consultable à tout moment dans l'outil SUPER.

Chaque mois, à J+5, SPAR diffuse à l'ensemble de gestionnaires projets et métiers la liste des codes proposés à la création / la suppression conformément aux règles CADER (mentionné dans ce document au § 4.3.1).

Exemple : code sur lequel les pointages annuels sont inférieurs à 2 Lignes Budgétaires (LB) par an.

CODIFICATION DES ACTIVITES ETUDES-RECHERCHES	A10 2050	6/18
---	-----------------	------

L'avis des gestionnaires projets / métiers est attendu en retour à J+10 par rapport au début du mois en cours dans le cas de suppression de code. En cas de désaccord il y a négociation entre l'administrateur CADER et le ou les gestionnaires concernés.

4 et 5 : SPAR procède à la suppression des codes de 2 façons :

1. A son initiative lors :
 - De la cessation programmée de l'activité (dissolution de l'équipe projets, par exemple).
 - Du passage du projet au stade de vie série.
2. Sur validation des codes proposés à la suppression dans la liste diffusée mensuellement.

4.3.3.SUIVI DU SYSTEME

4.3.3.1.l'administrateur

La codification des activités d'Etudes et de Recherches est placée sous la responsabilité d'un Administrateur Central. Ses principales fonctions sont :

- s'assurer avec les correspondants des évolutions du système informatique de gestion des codes activité,
- s'assurer avec les Administrateurs d'autres systèmes du développement des interfaces nécessaires à leur fonctionnement,
- être l'interlocuteur privilégié de la Direction Informatique pour la gestion du système,
- créer dans le système informatique des nouveaux codes activité,
- créer les descripteurs associés aux codes activité ainsi que les critères de cohérence des valeurs de ceux-ci.
- Supprimer les codes qui ne sont plus valides,
- créer, modifier ou supprimer les associations des codes avec les descripteurs,
- informer les MOA ou MOE de la prise en compte ou du refus de leur demande,
- valider ou rejeter les propositions d'apurement émises par le système informatique de gestion des codes activité,
- procéder en cas de nécessité à la surcodification de certains codes (confidentialité),
- gérer les habilitations d'accès au système informatique,
- créer et gérer les écrans d'aide,
- gérer les différentes tables du système,
- rédiger les documents nécessaires à l'utilisation du système.

4.3.3.2.les correspondants

Ce sont les interlocuteurs privilégiés de la base CADER dans les différentes entités (voir liste en annexe) qui peuvent être chargés :

- d'exprimer les besoins de codification,
- de s'assurer de la bonne utilisation des codes dans les différents systèmes,
- etc.